



1ÈRE BOUGIE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN: L'HEURE DU BILAN

Le 1er janvier 2022, le contrat d'engagement républicain entrait en vigueur. Un an après, Le Mouvement associatif organise un point presse pour un premier bilan des impacts de ce texte sur les associations. Rendez-vous jeudi 26 janvier à 17h aux Récollets - Maison de l'architecture à Paris.

Depuis un an, toute association ou fondation souhaitant bénéficier de subventions publiques doit souscrire un contrat d'engagement républicain.

Aux termes de ce contrat, imposé par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et défini par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, les associations s'engagent à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'analyse des premiers cas d'associations mises en cause pour « non-respect du contrat d'engagement républicain » interroge et alerte fortement le monde associatif, en particulier sur 2 points :

- Annoncé comme un outil de lutte contre le séparatisme, le contrat d'engagement républicain est pour l'instant surtout utilisé pour limiter la liberté d'expression et d'interpellation d'associations et leur capacité à faire vivre le débat
- Soumis à interprétations, ce texte crée une insécurité juridique et financière forte pour les associations et pour leurs partenaires, commencer par les collectivités

Ces inquiétudes, aujourd'hui avérées, sont exprimées, en vain, depuis les premières discussions autour du projet de loi par Le Mouvement associatif et d'autres acteurs comme le Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA) et la Défenseure des Droits.

Cette dernière indique, en effet, dans l'avis 21-01 du 12 janvier 2021 que le renversement opéré par le contrat d'engagement républicain « fait courir le risque de dénaturer en partie le statut des associations, qui sont des tiers essentiels entre le citoyen et la puissance publique. »

POINT PRESSE

Le 26 janvier à 17h, à l'occasion d'une conférence de presse, Le Mouvement associatif et les acteurs et partenaires de la vie associative présents interpelleront le gouvernement sur les limites du contrat d'engagement républicain et ses menaces sur les libertés associatives, en s'appuyant notamment sur les témoignages de :

- → Léonore Moncond'huy, Maire de Poitiers
- → Représentants d'associations impactées : Alternatiba, MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités), Planning familial
 - → Forum civique européen

Informations & inscriptions

« Nous attendons des réponses concrètes à nos alertes sur ce que produit le contrat d'engagement républicain et les tensions qu'il génère, dans un contexte où toutes les forces sont au contraire nécessaires pour faire vivre le débat démocratique. »

> Claire Thoury, Présidente du Mouvement associatif



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUNDI 23 JANVIER 2023

→ EN SAVOIR PLUS

Consulter l'espace dédié sur le site du Mouvement associatif : <u>lemouvementassociatif.org/contrat-dengagement-republicain</u>

→ À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix de la vie associative, Le Mouvement associatif représente, au travers de ses membres, 1 association sur 2 en France. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative, notamment en œuvrant pour la construction d'une politique de vie associative ambitieuse.

Le Mouvement associatif intervient sur différents axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'action publique, l'accompagnement, l'économie et l'emploi.

Membres nationaux du Mouvement associatif Membres régionaux du Mouvement associatif

→ CONTACTS PRESSE

Marie-Pierre Medouga

Attachée de presse Agence Media Presse Communication agencerp@orange.fr 06 22 78 71 38

Fula Mesika

Responsable Communication Le Mouvement associatif fmesika@lemouvementassociatif.org 06 34 31 23 41





















































